

Rapport sur l'inclusion financière en Belgique : l'épargne pour les personnes à bas revenus fait défaut

Chaque année, le Réseau Financement Alternatif mesure l'inclusion financière en Belgique sous l'angle de l'accès au compte bancaire, de l'assurance, de l'épargne et du crédit. Diverses mesures pourraient améliorer leur accès ou leur utilisation mais celles-ci manquent et les indicateurs qui permettraient d'en mesurer leur impact sont lacunaires

L'inclusion financière fait référence à un processus par lequel une personne peut accéder et/ou utiliser des services et produits financiers lui permettant de mener une vie normale en société. C'est une priorité pour l'Union européenne dont le Parlement vient de décider que désormais, chaque citoyen européen aurait accès à un compte bancaire.

Pour la troisième année consécutive, le Réseau Financement Alternatif publie son rapport annuel sur l'inclusion financière en Belgique. Il se penche spécifiquement sur l'accès au compte bancaire, l'assurance, l'épargne et le crédit et formule plusieurs recommandations.

L'épargne n'est pas adaptée aux bas revenus

L'épargne totale ne cesse d'augmenter en Belgique mais il existe de grandes disparités entre les Belges. 20 % les plus riches concentrent 61 % du patrimoine total, alors que les 20 % les plus pauvres ne concentrent que 0,2 % de celui-ci. Il est indispensable de promouvoir l'épargne pour les personnes précarisées d'autant qu'une étude européenne¹ montre que celles-ci sont tout à fait en capacité de mettre de l'argent de côté si des incitants sont mis en place.

En Belgique, on compte pas moins de 16 initiatives qui encouragent les personnes à bas revenus à épargner mais, pour le Réseau Financement Alternatif, *les mesures existantes au niveau du cadre légal ne ciblent pas adéquatement le public fragilisé. L'utilisation d'incitants fiscaux à l'épargne (socialement inéquitables) ne constitue pas un argument pour les ménages à revenus précaires.*

Accès bancaire

Le service bancaire de base existe en Belgique depuis 2003. Il a connu une augmentation de 10% en 2012 mais reste encore méconnu de clients qui se font refuser l'accès à un compte à vue. Le nombre d'agences bancaires diminue, pouvant rendre l'accès plus difficiles.

A l'heure où les **nouveaux moyens de paiement** se généralisent, le RFA s'est penché, à travers une enquête qualitative, sur leur utilisation par les personnes âgées, handicapées, à bas revenus, surendettées

1 SIMS (Social Innovation on micro-saving) : <http://www.fininc.eu/on-going-eu-projects/social-innovation-on-micro-savings-2011-2013.en.147.html>

et les migrants. Il en résulte que les nouveaux moyens ne sont pas universels et posent, dès lors, un problème d'inclusion financière. *L'accès au compte et aux services de base doivent être simplifiés et garantis aux personnes pour qui les interfaces informatiques ne sont pas adaptées*, conclut le RFA.

Tous les indicateurs permettant d'évaluer l'**endettement** montrent une détérioration de la situation : plus d'emprunteurs, plus de crédits et plus de crédits par emprunteur mais aussi davantage de crédits défaillants et d'emprunteurs défaillants. Plus de 50% de ces crédits défaillants concernent des ouvertures de crédit et on en constate davantage auprès des organismes de crédit non bancaires. Améliorer l'analyse des données de la centrale positive des crédits et faciliter la clôture des ouvertures de crédits sont deux pistes à suivre pour améliorer cette situation.

Cette année encore, le Réseau Financement Alternatif aura construit son rapport sur l'inclusion financière en Belgique en analysant les données disponibles. Il met en lumière l'absence d'objectifs clairs pour améliorer l'inclusion financière de la part des pouvoirs publics et le manque d'indicateurs permettant d'analyser de manière fiable les mesures d'impacts mises en place.

ANNEXES

- [Synthèse du rapport sur l'inclusion financière 2013](#)
- [Rapport complet 2013 sur l'inclusion financière en Belgique](#)

Contacts presse :

Laurence Roland :
laurence.roland@rfa.be
02/340 08 65
Amandine Clout :
amandine.clout@rfa.be
02/340 08 62